

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 14 FEVRIER 2024**

**Le quatorze février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en réunion extraordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville,**

**Sous la présidence de Monsieur Christian DELBREL, Maire.**

**Date de la convocation : 8 février 2024**

### **Présents :**

Christian DELBREL - Marie-Françoise MEYNARD - François RIERA - Michel LOUVET - Catherine SCOUPPE – Jean-Michel MARCENACH - Martine JOIGNAUX – Bernard AGIOUX - Gérard CHERON - Chantal DUDZINSKI - Nathalie JEANSON - Christophe DELPON - Cyril GUILBERT - David TORTUL - Sabah ESSEMOUDI - Julien FLEURY.

### **Absents excusés :**

Mme Laure GAVAZZI a donné pouvoir à M. Jean-Michel MARCENACH.

M. Bernard VILLA a donné pouvoir à M. François RIERA.

Mme Catherine MONTAUT a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise MEYNARD.

M. Jean-François PRIETO a donné pouvoir à M. Gérard CHERON.

Mme Nicole MAZARS a donné pouvoir à Mme Chantal DUDZINSKI.

Mme Nathalie DUBEROS a donné pouvoir à Mme Catherine SCOUPPE.

Mme Christelle MOUNIER a donné pouvoir à Mme Martine JOIGNAUX.

Mme Séverine RANNOU a donné pouvoir à Mme Nathalie JEANSON.

Mme Virginie LAVAL a donné pouvoir à M. Christian DELBREL.

M. Benjamin BOUYSSY a donné pouvoir à M. Julien FLEURY.

Mme Liliane LIGER a donné pouvoir à M. Bernard AGIOUX.

### **Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Françoise MEYNARD.

### **Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024 :**

Prochaine séance.

### **Préambule :**

Néant

\*\*\*

**RAPPORT N°1 : délibération n°DCM008/2024.** (Rapporteur : M. Christian DELBREL)

### **FINANCES**

### **Désignation de l'entreprise attributaire du marché de travaux préparatoires de desserte de deux halles photovoltaïques.**

Suite à un appel à manifestation d'intérêt la commune a mandaté la société ENERLIS en 2021, pour :

- la conclusion de conventions d'occupation temporaire du domaine public pour la création d'une structure de 36x36m = 1 296 m<sup>2</sup> pour couvrir les deux terrains de tennis situés sur la parcelle AW 0083 qui supportera une centrale photovoltaïque.

- la conclusion de conventions d'occupation temporaire du domaine public pour la création d'une halle couverte sur l'esplanade du centre culturel. Cette structure ayant une vocation ERP de 36x30m = 1 080 m<sup>2</sup> située sur la parcelle AW 0083 et supportera une centrale photovoltaïque.

Il s'agira d'une structure qui va être utilisée comme halle de manifestations.

La halle du centre culturel et le tennis couvert seront livrés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Au préalable, il est nécessaire de réaliser des travaux de desserte des ouvrages.

Le marché correspondant a été mis en ligne le 12 janvier 2024 et la remise des plis fixée au 31 janvier 2024 à 16 heures.

12 entreprises ont retiré le dossier de consultation. 3 entreprises ont déposé une offre.

Le cabinet AC2i, maître d'œuvre du projet, a procédé à l'analyse des offres, puis, conformément à l'article 5 du règlement de consultation, la commune a engagé des négociations avec l'ensemble des entreprises dont l'offre a été analysée.

Le résultat après négociation est le suivant :

	SECTEUR 1 HALLE COUVERTE	SECTEUR 2 TENNIS	TOTAL HT	TOTAL TTC
GELADE	139 137,50 €	38 655,00 €	177 792,50 €	213 351,00 €
SPIE				
SOGEA SO HYDRAULIQUE				

**M. le Maire** précise que l'achèvement de la charpente de la halle couverte est prévu pour fin juin 2024.

Il ajoute que trois courts de tennis seront immobilisés pendant trois mois, le temps des travaux mais que le club de tennis bénéficiera à terme de courts couverts et éclairés.

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

### D E C I D E

A l'unanimité,

- **d'attribuer** le marché de travaux préparatoires de desserte de deux halles photovoltaïques à l'entreprise GELADE pour un montant 177 792,50 € HT, soit 213 351 € TTC ;
- **d'autoriser** M. le Maire à **signer** le marché public correspondant ainsi que leurs éventuels avenants ;
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 et suivants ;
- **de charger** M. le Maire et, en conséquence, **l'autoriser à effectuer** toutes les démarches nécessaires et à **signer** tout document pour la mise en œuvre de la présente décision.

**RAPPORT N°2 : délibération n°DCM009/2024.** (Rapporteur : M. Christian DELBREL)

#### **FINANCES**

**Désignation du maître d'œuvre concernant la mission d'accompagnement à la réalisation des travaux de la halle photovoltaïque sise sur l'esplanade du centre culturel.**

(Rapporteur : M. Christian DELBREL)

En parallèle aux travaux de desserte de deux halles photovoltaïques, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour une mission d'accompagnement de la commune à la réalisation des travaux d'embellissement de la halle

photovoltaïque.

La commune s'est rapprochée de M. Maxime LEYMOND, gérant du groupe INGENIERIE CONSEIL dont la proposition faite à la commune intègrera les lots peinture, serrurerie et éclairage ainsi que les co-traitants et missions suivantes :

MISSIONS	HT	CO-TRAITANTS			
		INGENIERIE CONSEIL (économiste mandataire)	REALISATION CONSEIL (direction de travaux)	MONTET (BET électricité)	MOE PROJECT (dessinateur conception)
DCE - Dossier de consultation des entreprises (pièces écrites et graphiques)	2 380 €	1 400 €		480 €	500 €
ACT - Analyse des offres, préparation des dossiers de marchés	1 650 €	1 230 €	300 €	120 €	
DET/AOR - Direction des travaux (compris suivi financier et réception des travaux)	3 450 €		3 350 €	100 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 480 €</b>	<b>2 630 €</b>	<b>3 650 €</b>	<b>700 €</b>	<b>500 €</b>

Oui l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

### D E C I D E

A l'unanimité,

- **d'accepter** l'offre du Groupe INGENIERIE CONSEIL, représentée par son gérant M. Maxime LEYMOND, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'accompagnement de la réalisation des travaux d'embellissement de la halle photovoltaïque sise place du centre culturel, pour un montant de 7 480 € HT, soit 8 976 € TTC, telle que décrite ci-dessus ;
- **d'autoriser** M. le Maire **à signer** le contrat de mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'accompagnement de la réalisation des travaux d'embellissement de la halle photovoltaïque ainsi que les éventuels avenants ;
- **de charger** M. le Maire et en conséquence **l'autoriser à effectuer** toutes les démarches nécessaires et **à signer** tous documents se rapportant à la présente décision.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 18h30. Les délibérations prises ce jour portent les numéros DCM008/2024 à DCM009/2024.**

<b>Le Maire, Président de séance</b> <b>Christian DELBREL</b>	<b>La Secrétaire de séance,</b> <b>Marie-Françoise MEYNARD</b>
------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------